



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné :

1. Que la tenue d'un scrutin référendaire qui se tiendra le 5 novembre 2017 est nécessaire à la suite de l'adoption, le 24 juillet 2017, du Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte;
2. Que la question référendaire est la suivante:
« Approuvez-vous le Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte? »
3. Que le secteur concerné par le scrutin référendaire est délimité par la route Tessier à partir des numéros 484 A et 485 jusqu'au chemin de la Butte et par le chemin de la Butte de la route Tessier jusqu'à l'intersection Ouest du chemin du Lac;
4. Que le bureau de vote le jour du scrutin, le 5 novembre 2017, sera ouvert de 10 h à 20 h à l'hôtel de ville situé au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures;
5. Que le recensement des votes sera effectué immédiatement après la fermeture du bureau de vote le 5 novembre 2017;
6. Le Règlement n° 2017-526 peut être consulté les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 25 octobre 2017

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca